



Mairie de Saint Broladre

02 99 80 25 69

mairiestbroladre@wanadoo.fr

www.saint-broladre.fr

LETTRE D'INFORMATION

SAINT BROLADRE

NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Depuis vendredi 30 octobre, **la France est de nouveau confinée, au moins jusqu'au 1^{er} décembre**. Nous avons conscience de la difficulté de la situation, c'est pourquoi l'équipe municipale et le personnel communal mettent tout en œuvre pour faciliter cette période. Nous tâcherons de vous informer régulièrement de l'évolution de la situation avec cette lettre, mais aussi via les réseaux sociaux.

Les **services publics restent ouverts** aux horaires habituels. À Saint Broladre, cela inclut la mairie, l'agence postale, mais aussi l'école, où **le port du masque devient obligatoire pour les enfants dès le CP**. Le CDS est quant à lui fermé.

Le **télétravail** est mis en place dès qu'il est possible, et de nombreux commerces sont donc fermés. Certains mettent en place des systèmes de réservation/livraison.

La communauté de communes met à jour régulièrement les aides disponibles pour les entreprises sur son site internet : [ccdol-baiemsm.bzh/covid-19-informations-aux-entreprises](https://www.ccdol-baiemsm.bzh/covid-19-informations-aux-entreprises). N'hésitez après les avoir lues à poser vos questions en écrivant à : aideentreprisecovid@ccdol-baiemsm.bzh

Comme en mars, seuls certains déplacements sont autorisés et nécessitent une **attestation de déplacement dérogatoire**. Pour vous rendre au travail, votre employeur doit vous fournir un **justificatif de déplacement professionnel**. De même, il faut un **justificatif de déplacement scolaire** pour amener votre enfant à l'école. Les attestations de déplacement dérogatoire peuvent être soit :

- téléchargées et imprimées : gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager
 - générées en format numérique : media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/
 - écrites sur papier libre,
- Des exemplaires sont également disponibles à la mairie.

VIE MUNICIPALE

Malgré le confinement, la vie municipale continue. Le prochain conseil municipal aura lieu le **20 novembre**. Afin de respecter les règles sanitaires, le **huis clos** pourra être demandé en début de séance.

Les commissions **sécurité routière** et **communication** pourront se poursuivre dans le strict respect des règles sanitaires.

SOLIDARITÉ

Lors du premier confinement, nous avons mis en relation des personnes vulnérables et/ou isolées avec des bénévoles qui souhaitaient aider. Il s'agissait d'**appels téléphoniques réguliers**, ou de **faire quelques courses** pour les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer. Nous remettons en place cette chaîne de solidarité : si **vous souhaitez aider** ou si **vous avez besoin d'aide**, n'hésitez pas à le faire savoir à la mairie.



MASQUES EN TISSU

Le port du masque est actuellement **obligatoire en extérieur dans le 35**, dès 11 ans. Une nouvelle **distribution de masques** est donc en cours **à la mairie : 1 masque par habitant de plus de 6 ans**, dans la limite des stocks disponibles. Pour les récupérer, il vous suffit de vous présenter muni d'une pièce d'identité aux horaires d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi 8h30 / 12h30 et 14h / 17h30, mercredi uniquement le matin), ou à **l'agence postale** le samedi de 10h à 12h.

Par ailleurs, le **collectif des couturières** dispose également de masques alternatifs. Contactez Ginette Peltier au 06 87 94 39 24.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Le repas des classes** est annulé. Si les conditions sanitaires s'améliorent, un report sera envisagé.
- **La bibliothèque** est fermée pendant le confinement. Vous pouvez tout de même emprunter, pour cela écrivez à : **gallothequesaintbroladre@orange.fr**, avec un numéro de téléphone où vous joindre.
- La projection du **Mois du Doc** prévue au CDS est annulée à cause du confinement.
- Vous êtes âgé.e de 70 ans (au cours de l'année 2020) ou plus, et domicilié.e à Saint Broladre, vous allez recevoir prochainement une **lettre du C.C.A.S.** accompagnée d'un **bon d'achat**. Si vous ne recevez pas votre bon, signalez-le à la mairie.
- Pendant le confinement, le restaurant **Le Refuge** propose des plats à emporter. Réservations au **02 99 80 26 98**.
- L'**APE** organise une **vente de sapins de Noël**, formulaire à remplir avant le **26/11**, livraison le **4/12**. Plus d'info : **ape.vieuxchene35120@gmail.com**

RAPPELS SUR LE MASQUE



1/ Se laver les mains avant et après avoir touché le masque, au savon ou avec un gel hydroalcoolique.



2/ Positionner le masque de manière à couvrir le nez et le menton.



3/ Éviter de toucher le masque au cours de la journée.



4/ Il faut changer de masque :
 - au bout de 4h
 - si vous voulez boire ou manger
 - si le masque s'humidifie



5/ Laver le masque en machine à 60° pendant minimum 30 minutes. Jetez-le s'il est usé ou s'il s'agit d'un masque jetable.

MIEUX VIVRE LE CONFINEMENT

La période actuelle peut générer chez chacun des émotions inconfortables qui sont tout à fait légitimes (stress, inquiétude, tristesse, colère...). Elles sont adaptées à la période que nous traversons : incertitude sur l'avenir, peur de la contagion, ennui, solitude, incompréhension... Voici quelques pistes pour vous accompagner durant cette période de confinement :

- ressources intéressantes sur les sites : www.stephany-orain-pelissolo.com/covipsy <https://covidécoute.org/>
- Le **0 800 858 858** est le numéro gratuit d'écoute et de soutien de la **Croix Rouge**.
- Le **0 800 130 000** est un numéro d'information gratuit mis en place par le gouvernement.
- Enfin, pour retrouver une forme de sérénité, les professionnels de la santé nous conseillent de faire le point sur les choses sur lesquelles nous pouvons agir :

Je ne contrôle pas...	Mais je peux décider de...
ce que font les autres	mes activités personnelles, mon hygiène de vie
le stress de mes proches	apporter mon aide aux autres
le confinement, la crise économique	réduire mon exposition aux chaînes d'info continue, souvent anxiogènes
la progression du virus	appliquer efficacement les gestes barrières

DÉCHETS

Planning de collecte des déchets par la communauté de communes jusqu'à la fin de l'année 2020 :

- Collecte des **ordures ménagères** : les **lundis 9, 16, 23 et 30 novembre**, puis les **7, 14, 21 et 28 décembre**.

- Collecte du **tri sélectif** : **jeudi 19 novembre**, puis les **3, 17 et 31 décembre**.

- N'oubliez pas les composteurs de la place Neuenkirchen pour alléger vos poubelles !

Par ailleurs, les **déchèteries de Dol-de-Bretagne et de Pleine-Fougères restent ouvertes** aux jours et horaires habituels.



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



mairiesaintbroladre



mairie.saint.broladre